



Communiqué 2015-09

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 31 juillet 2015

Modification des statuts et règlements du SEMB-SAQ

À tous les membres,

Il y a quelques mois déjà, le conseil général du SEMB-SAQ¹ a mis en place un comité de révision de nos statuts et règlements. Ce document définit les règles de base du fonctionnement de notre syndicat. Après plusieurs séances de consultation et de débat auprès des délégués régionaux au mois de juin dernier, le conseil général a adopté un projet complet de modification des statuts et règlements. Pour que ces nouveaux statuts et règlements puissent être appliqués, ils devront préalablement être adoptés par l'assemblée générale. Une résolution en ce sens sera soumise aux membres en automne 2015.

Afin de permettre aux membres de prendre connaissance à l'avance des modifications proposées à nos statuts et règlements, vous retrouverez sur notre site Internet, dans l'onglet : *Votre syndicat / Statuts et règlements*, les documents suivants :

1- Document explicatif sur les modifications des statuts et règlements 2015

Ce document est une présentation synthèse des modifications apportées au *Projet de modification des statuts et règlements 2016* du SEMB-SAQ (CSN).

2- Projet de statuts et règlements 2015

Ce document est le projet de modification des statuts et règlements qui sera soumis au vote des membres en automne 2015.

3- Statuts et règlements 2014

Il s'agit de nos statuts et règlements actuels adoptés en 2006 et amendés en 2014.

4- Document - Énumération des modifications aux statuts et règlements

Ce document très technique présente, sous forme de tableau, toutes les modifications mot par mot et article par article des *statuts et règlements 2014* pour en faire le *Projet de statuts et règlements 2016*.

Si vous avez questions ou des propositions d'amendement au projet qui sera soumis à l'assemblée générale, veuillez les faire parvenir avant le 3 septembre 2015 à l'adresse courriel suivante : hlegault@semb-saq.com

Hugues Legault

Hugues Legault
Secrétaire général
SEMB-SAQ (CSN)

¹ Le conseil général est composé de l'ensemble des délégués régionaux et des membres de l'exécutif.